

COMPTE- RENDU D'INFORMATIONS SYNDICALES

Commission sur le suivi du PSE N°8 – 02/07/2021

Représentants **FORCE OUVRIERE** :

- Manuel AIRES (RSC **FO**).
- Eric Uzan.

La direction commence par une présentation des indicateurs du PSE :

- 1221 notifications de licenciements envoyées
- 885 congés de reclassement acceptés
- 519 congés reclassement refusés
- 1 en attente de réponse
- 100 départs volontaires

- St Ouen 79 salariés (dont 4 salariés protégés) ont reçu une nouvelle PRI entre le 25/03 et le 07/04
 - 71 notifications réalisées + 1 départ différé du DM au 15/06
 - 4 salariés protégés en attente de validation IT

- Ormesson 29 salariés (dont 6 salariés protégés) ont reçu une nouvelle PRI
- 2 salariés se sont positionnés sur une offre de reclassement interne
- 20 notifications réalisés
- 6 salariés protégés en attente de validation de l'IT + 1 salariée en congé maternité

- La notification sera réalisée suite au refus de la PRI ou expiration du délai de 30 jours

Suivi des sorties de Congé reclassement :

-383 STC réalisés à date

La direction nous apprend que les salariés bénéficient d'un délai de 3 mois après le Congé Reclassement pour créer leur entreprise.

Un élu questionne la direction sur le délai de réception des documents pôle emploi lorsque le salarié finit son congé de reclassement. La direction nous répond que l'envoi des documents se fait automatiquement en fin de mois de fin du CR. La prise en charge du salarié par pôle emploi se fait dès le premier rendez-vous d'inscription.

Un élu interroge la direction sur le montant de prise en charge de la différence entre l'ancien salaire et un nouveau dans le cadre du congé de reclassement. La direction nous répond que celui-ci est de 100 euros/mois, une convention avec l'Etat devait être signé mais celle-ci ne s'est pas réalisée.

Un point est fait concernant les élus qui ont vu leur demande d'autorisation de licenciement auprès du ministère refusé, ceux qui souhaiteraient partir doivent se rapprocher de la direction afin d'étudier une solution.

-Point sur la priorité de réembauche :

63 salariés ont fait valoir leur droit

10 salariés sont actuellement en congé reclassement

21 demandes en cours

32 demandes doivent être renouvelées

16 salariés n'ont reçu aucune offre

3 salariés ont été réembauchés

Une salariée a été validée en tant que Responsable Administratif sur le magasin de Villeneuve Loubet.

Il est rappelé pour les salariés qui viennent de finir leur congé de reclassement que ceux qui souhaitent faire valoir leur priorité de réembauche doivent envoyer leur demande en AR à cette adresse :

CONFORAMA DRH /PSE 80 Boulevard du Mandinet 77185 Lognes

A réception de ce courrier Conforama contacte les salariés concernés afin de recueillir leurs souhaits de réembauche.

Conforama adresse alors la BAE faisant apparaitre les emplois évoqués avec le collaborateur et ce quelle que soit la nature ou la durée du contrat.

Il est précisé que le recrutement de ces postes est prioritaire aux collaborateurs internes Conforama, et que dans le cadre du recours à un recrutement externe le salarié ayant déclenché la priorité de réembauche est prioritaire.

De plus, on a la possibilité de consulter les postes disponibles sur

<https://conforama.taleo.net> › [careersection](#) › [moresearch](#)

Nous rappelons que les élus **FO** sont disponibles pour tout renseignement sur le PSE, que ce soit pour leur CR ou pour les demandes de priorités de réembauches.

L'accord PSE se trouve sur notre site **FO** : www.fo-conforama.fr

La prochaine commission se tiendra le 23 septembre 2021